

Image not found or type unknown



Meuble suffisant location meublée

Par **A2**, le **30/04/2019** à **00:17**

Bonjour, je déménage bientôt dans un nouvel appartement . Celui ci est un 2 pièces d' environ 45m2. Le logement est en bon état et les meubles sont corrects. Seulement la chambre est composée seulement d un lit sans rangement ni etagere . Il existe un meuble de rangement mais dans le couloir . Ma question est, pour un bail meublé est ce normal de ne pas avoir de rangement dans la chambre ? Le rangement du couloir suffit il ?

Merci pour la réponse.